

SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

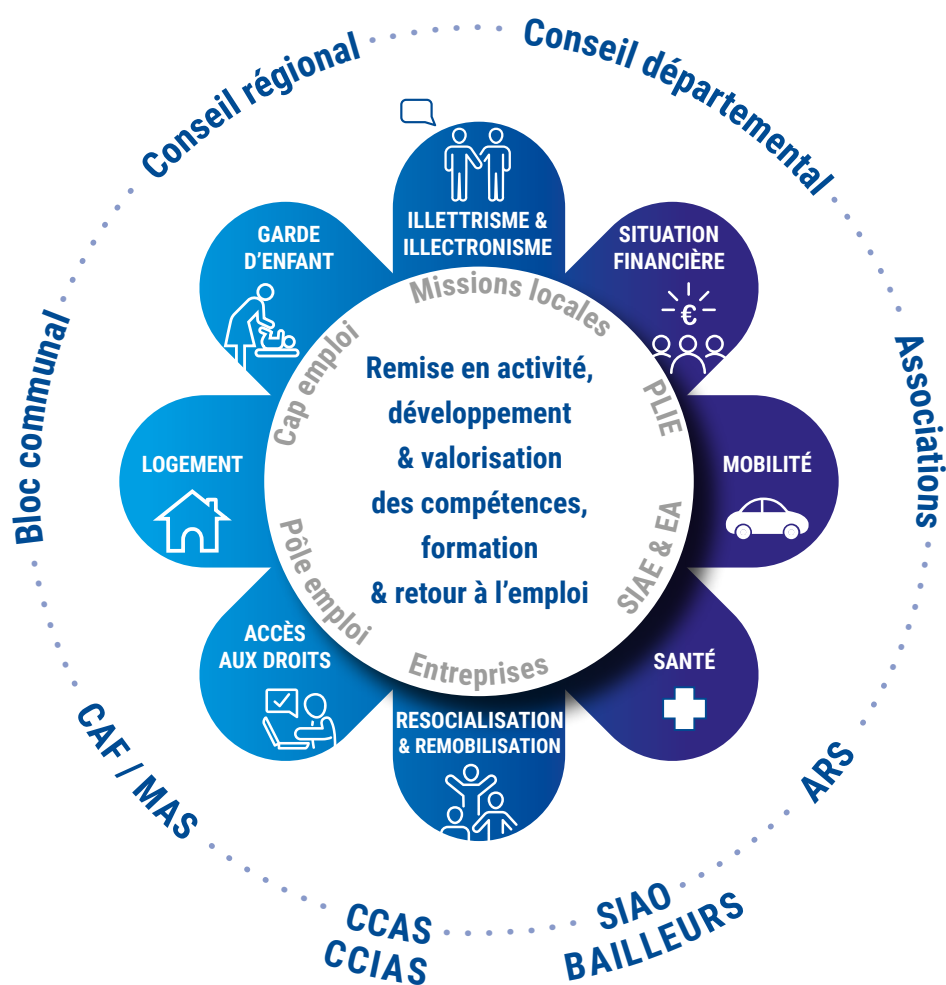


Guide des Territoires expérimentateurs de suivi de cohortes SPIE

2
0
2
3



CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET



Dès 2019, le président Nicolas FRICOTEAUX s'est fixé l'objectif de « réinventer notre modèle de l'insertion, un modèle qu'il faut rendre plus dynamique, plus incitatif, basé sur l'interactivité, sur l'accès aux droits mais aussi sur l'exigence des devoirs, et c'est cet équilibre, cette implication renforcée et soutenue de chacun qui permettra de retrouver le chemin de la cohésion sociale. »

Le SPIE s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail. Cette volonté repose sur la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté.

Pour répondre à cette ambition, le Gouvernement a lancé une concertation et soutenu des expérimentations qui ont conduit à définir les contours de ce nouveau service public.

Le Département de l'Aisne a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt 2 lancé par l'État et fait partie des lauréats retenus pour expérimenter le déploiement du SPIE dans le territoire axonais.

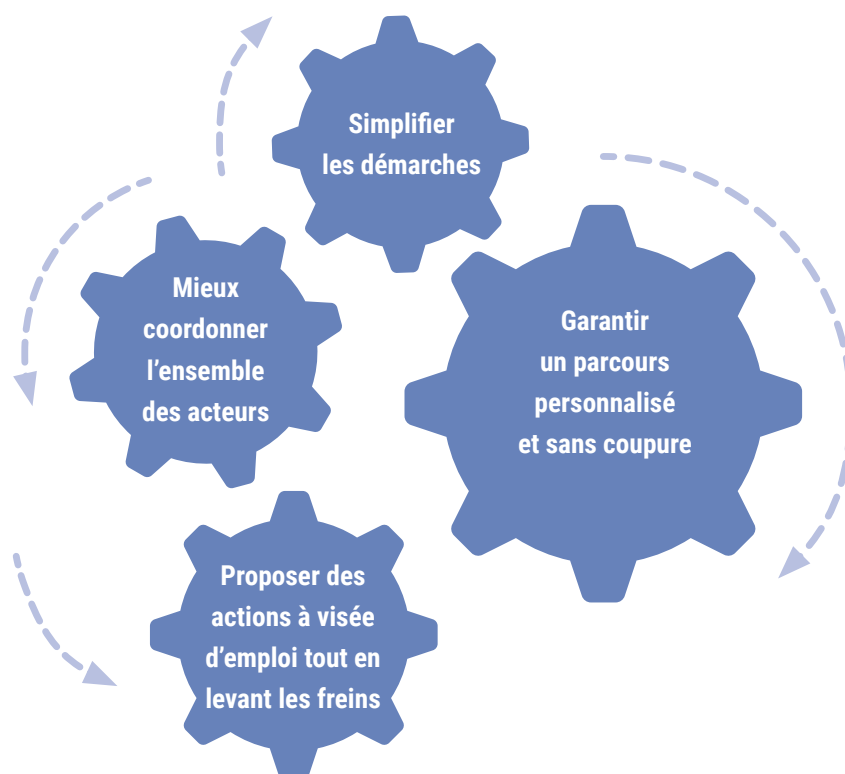
La convention avec l'État qui couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 est signée le 5 août 2022.

Dans sa réponse, le Département a présenté un plan d'action détaillé d'une vingtaine d'actions, et a proposé l'expérimentation sur 3 cohortes distinctes :

- **Cohorte n°1** : Les jeunes de 18 à 30 ans sur le territoire de Laon
- **Cohorte n°2** : Les sortants d'actions d'insertion « sans solution » sur les territoires de Soissons / Château-Thierry
- **Cohorte n°3** : Les familles monoparentales sur le territoire de la Fère / Chauny / Tergnier

D'autres cohortes peuvent être initiées par les territoires.

Les objectifs du SPIE :



LE SPIE PEUT INTERVENIR SUR 10 THÉMATIQUES

- 1 • LOGEMENT
- 2 • ILLETTRISME & ILLECTRONISME
- 3 • SITUATION FINANCIÈRE
- 4 • SOCIABILISATION & REMOBILISATION
- 5 • ACCÈS AUX DROITS
- 6 • EMPLOI & FORMATION
- 7 • CRÉATION D'ENTREPRISE
- 8 • MOBILITÉ
- 9 • GARDE D'ENFANT
- 10 • SANTÉ

EMPLOI

La reprise d'activité ou d'emploi est la priorité ; la palette d'actions d'accompagnement pour lever les freins à la reprise durable d'emploi est mobilisée en parallèle.

ADAPTÉ

L'égalité de chacun devant le SPIE doit être combinée avec la souplesse qui pourra être offerte dans les actions. Le SPIE doit répondre aux particularités et aux choix de chaque personne et prendre en compte la totalité de son parcours de vie et de ses choix.

ACCESSIBILITÉ

Chaque personne rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail doit être accompagnée par le SPIE. Il doit s'agir d'un service universel, déployé sur l'ensemble du territoire, qui n'enferme pas les individus dans des logiques de statuts mais qui prend en compte les particularités et les besoins de chaque personne.

LE SPIE EST CONSTRUIT SUR 5 AMBITIONS

PROXIMITÉ

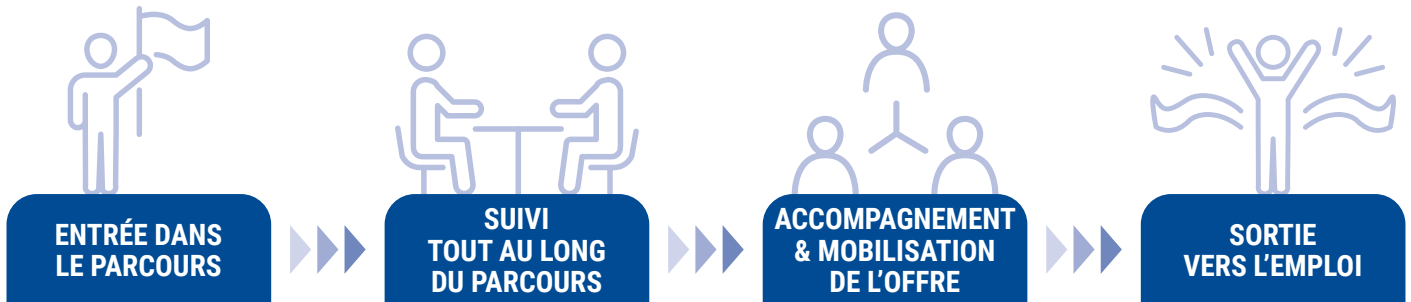
Parce que le SPIE est un service public, il répond à un enjeu de proximité. Quel que soit le territoire, chaque personne qui aura besoin d'être accompagnée aura accès à un interlocuteur dédié.

PERSONNALISÉ

Les territoires et les acteurs de l'insertion disposent aujourd'hui d'une expérience certaine dans la mise en œuvre des politiques d'insertion. Afin de déployer à grande échelle un accompagnement personnalisé qui garantisse le retour vers l'activité, le SPIE se mobilise pour mieux définir et prioriser les actions les plus efficaces et les plus adaptées.

L'ENGAGEMENT DU SPIE

1. Description de la méthode



La méthode doit permettre de faciliter la mise en place de solutions auprès d'un public avec une prise en compte accélérée. Le but est de se rencontrer et de proposer l'opportunité d'intégrer une action qui relève de la responsabilité de l'un des acteurs du SPIE, indépendamment de son statut.

Chaque usager doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation et coordonné entre les différents intervenants sans avoir à multiplier les démarches. C'est le cœur de la méthode SPIE.

Le SPIE est avant tout une démarche partenariale renforcée et technique autour de situations concrètes à étudier.

2. Objectifs de la méthode

- Permettre à l'utilisateur de bénéficier d'une dynamique de parcours grâce à un suivi spécifique partagé.
- Placer l'utilisateur au cœur de l'évolution de son parcours en lui permettant de contacter une cellule d'action dédiée.
- Assurer un parcours sans rupture en mobilisant les membres du SPIE et du Service Partenariat, Emploi et Perspectives pour contribuer à la levée des freins périphériques et garantir la cohérence de l'accompagnement.

DANS LE SUIVI DE COHORTES

3. Les modalités d'organisation du pilotage du SPIE dans l'Aisne

a) Le pilotage global du SPIE

Une première conférence départementale du SPIE s'est tenue le 03/05/2022 et a lancé officiellement l'engagement partenarial avec les acteurs de l'Aisne.

Ces instances (plus larges que le projet de suivi des cohortes) seront organisées par la Direction de l'Inclusion, de l'Insertion et de l'Emploi (DIIE) sous la gouvernance Département / État mais également les membres engagés au titre du consortium (Région, Pôle emploi, CAF).

Un comité de pilotage restreint pourra se tenir à l'instar de celui de mars 2022.

b) Les Comités Techniques Opérationnels liés à expérimentation du suivi de cohorte

Une réunion appelée Comité technique opérationnel SPIE (CTO SPIE) aura lieu toutes les deux semaines.

Un ordre du jour sera prévu et composé de 10 situations maximum par comité. Cet ordre du jour arrêté à J-3, parviendra à l'ensemble des membres à J-2.

De plus, il sera constitué des orientations transmises par l'ensemble des membres, par le biais d'une fiche de prescription remplie en ligne (Forms) [▶▶ Lien direct ▶▶](#) Formulaire d'entrée Spie (office.com)

Chaque structure conviée, ou qui souhaitera être présente pourra se faire représenter par un de ses membres, le CTO est composé de techniciens nommés « Référents SPIE » représentent leurs structures.

La compétence technique concernant le suivi des dossiers ainsi que l'élaboration des propositions, dans le cadre du retour à l'activité, seront les compétences principales mobilisées lors de ces CTO.

Chacun signera une charte de confidentialité permettant la sécurité dans l'échange d'informations liées au projet. Et ceci dans le but d'améliorer la situation d'une personne, qui sera, elle-même volontaire.

Le déroulement des CTO nous permettra de proposer une participation physique comme distancielle.

Une simple requête en amont adressée à spie@aisne.fr permettra de mettre en place l'organisation requise.

(SUITE) L'ENGAGEMENT DU SPIE

4. Les orientations et suivis SPIE

a) L'identification du public cible

Le SPIE est ouvert à tout public rencontrant des difficultés qu'elles soient d'ordre social ou professionnel, dont le référent n'a pas toute la compétence d'action directe. À ce titre, la pluridisciplinarité de partenaires est souhaitée afin d'échanger sur les situations de manière opérante et technique.

Une problématique remontée par un référent devient « l'enjeu » du collectif de partenaires, ensemble ils réfléchissent techniquement aux solutions mobilisables pour aiguiller la chargée d'animation territoriale.

En amont des CTO, les professionnels pourront remplir un questionnaire en ligne pour orientation. Celui-ci sera collecté par l'équipe SPIE afin de l'inclure dans la cohorte – Lien.

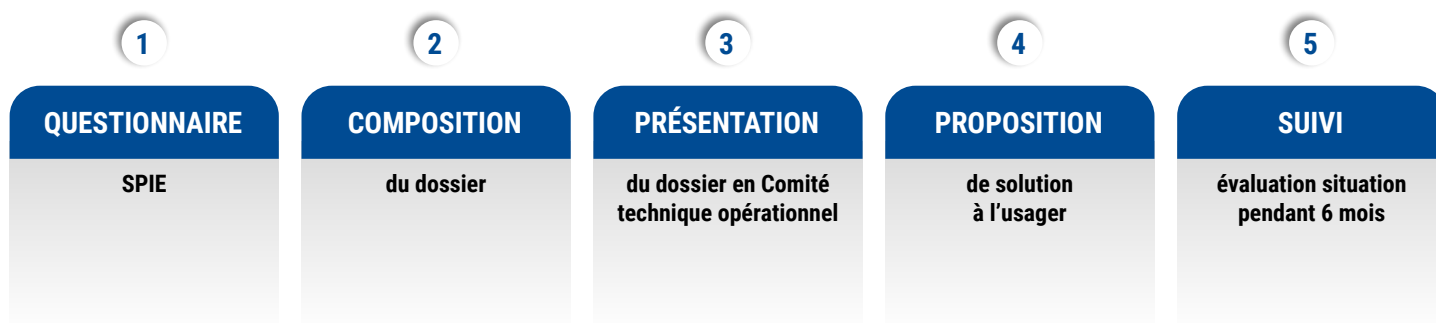
Un questionnaire qui se veut aussi rapide qu'exhaustif est à compléter par le professionnel et à renvoyer au SPIE via la boîte mail de l'équipe : spie@aisne.fr pour collecte des premières données. Suite à la réception de votre envoi, une réponse sous 72h vous sera apportée.

Un échange constant avec le référent, qui restera l'interlocuteur unique est nécessaire afin de conserver le cœur de la méthode « dites-le nous une fois ».

b) Le rendez-vous diagnostic 360

Composé du référent prescripteur, du chargé d'animation et de l'utilisateur, cet entretien tripartite permettra de proposer un plan d'action à l'utilisateur. L'entretien sera à l'initiative et organisé par le référent.

Bien comprendre le besoin avec toutes ses dimensions >>> pour mieux répondre ensuite par le biais du collectif d'acteurs.




DURANT TOUT LE SUIVI L'USAGER EST TENU INFORMÉ DE L'AVANCÉE DES DÉMARCHES DANS SON DOSSIER.

DANS LE SUIVI DE COHORTES

c) Le suivi par l'équipe SPIE

Le SPIE assure le suivi de l'utilisateur dans le cadre de l'orientation et du plan d'action, en lien avec le référent prescripteur.



 spie@aisne.fr adresse mail unique de l'équipe SPIE



Dans les travaux du CTO, les membres SPIE ne trouveront peut-être pas une solution immédiate mobilisable (problème de critères, de financements...etc.), ceci est également un des enjeux du SPIE de permettre à partir d'une étude de situation d'établir un diagnostic partagé sur d'éventuels besoins spécifiques en actions, en leviers et construire ensemble les solutions possibles !

5. Données & confidentialité



Le référent remplira via le questionnaire des informations collectées sur l'utilisateur dans le respect de la confidentialité et de la réglementation RGPD (celles-ci seront conservées le temps de l'expérimentation).

TERRITOIRE DE LAON

ANNEXE 1 Planification des comités techniques opérationnels

COMITÉ TECHNIQUE OPÉRATIONNEL	DATE	HEURE	LIEU	DATE BUTOIR POUR LA RÉCEPTION DES DEMANDES
JANVIER	20/01/2023	08h30	Salle Louise Macault (DGAS - Laon)	16/01/2023 à 14h
FÉVRIER	09/02/2023	08h30	DGAS - Laon	06/02/2023 à 14h
FÉVRIER	23/02/2023	08h30	DGAS - Laon	20/02/2023 à 14h
MARS	09/03/2023	08h30	DGAS - Laon	06/03/2023 à 14h
MARS	23/03/2023	08h30	DGAS - Laon	20/03/2023 à 14h
AVRIL	06/04/2023	08h30	DGAS - Laon	03/04/2023 à 14h
AVRIL	20/04/2023	08h30	DGAS - Laon	17/04/2023 à 14h
MAI	04/05/2023	08h30	DGAS - Laon	02/05/2023 à 14h
MAI	25/05/2023	08h30	DGAS - Laon	22/05/2023 à 14h
JUIN	08/06/2023	08h30	DGAS - Laon	05/06/2023 à 14h
JUIN	22/06/2023	08h30	DGAS - Laon	19/06/2023 à 14h
JUILLET	06/07/2023	08h30	DGAS - Laon	03/07/2023 à 14h

CE COMITÉ TECHNIQUE OPÉRATIONNEL AURA POUR OBJECTIF D'ÉTUDE COLLECTIVEMENT LA SITUATION ET DOIT PERMETTRE DE FACILITER LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS.

Direction de l'inclusion, de l'insertion et de l'emploi
Service Partenariat, emploi et perspectives
Équipe Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
 03 23 24 62 27 |  spie@aisne.fr

TERRITOIRE DE LAON

ANNEXE 2 Les acteurs du comité technique opérationnel de Laon

